

COMMUNE DE LONGEVES

Convocation du 15/10/2021

La convocation a été adressée individuellement par voie de dématérialisation à chaque membre du conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le jeudi 21 octobre 2021 à 20 h 30.

Ordre du jour :

- Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs
- Demande d'acquisition d'un terrain communal
- Questions diverses

Le Maire,

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Affiché le 25/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt et un octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LECORGNE, maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT Philippe, M. CODOGNET Jean-Gaël, Mme DUBOSQ Cindy, Mme FERRON Sylvie, M. GRENTHE Xavier, M. LECORGNE Dominique, Mme LÉGER Jacqueline, Mme ORDRONNEAU Oihana.

Absent :

Excusés : M. Bruno FERRET, Mme Caroline GONIN, M. Lionel REDON, M. MEMON Stéphane, M. SARRAZIN Florian, Mme RIBAGER Marie-Aude.

M. Bruno FERRET donne pouvoir à Mme JACQUELINE LÉGER.

Mme Caroline GONIN donne pouvoir à M. CODOGNET Jean-Gaël

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme ORDRONNEAU Oihana.

Délibération n°1.-

CRÉATION DE POSTE. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu du décès de Monsieur GANACHAUD Bruno, il convient de recruter un adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide à **compter du 15 janvier 2022 :**

1 - La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints technique de catégorie C1, l'agent affecté à cet emploi sera chargé de l'entretien des espaces verts, des travaux d'entretien de voirie et des bâtiments communaux. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

2- De modifier ainsi le tableau des emplois :

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Titulaires	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus	Postes Vacants
FILIERE ADMINISTRATIF						
Secrétaire de mairie	A	0	23,33/35	0	0	1
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe (C3)	C	1	35/35	1	1	0
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe (C2)	C	0	35/35	0	0	1
Adjoint administratif territorial (C1)	C	1	3/35	1	1	0
FILIERE ANIMATION						
Adjoint territorial d'animation (C1)	C	1	14/35	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C3)	C	1	35/35	1	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C2)	C	1	35/35	1	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C2)	C	1	31/35	1	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C2)	C	1	28/35	1	1	0
Adjoint technique (C1)	C	0	35/35	1	0	1
TOTAL BUDGETAIRE		7		8	7	5

3 – D’inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l’agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Délibération n°2.-

DEMANDE D’ACQUISITION D’UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il s’agit d’une demande d’un habitant de la Commune pour l’acquisition d’un terrain d’environ 7m² jouxtant sa propriété dans le but d’aligner une future extension à son habitation existante. Après vérification, il a été constaté que le réseau d’Eau Pluviale est présent dans la partie concernée.

Le Conseil Municipal à l’unanimité de ses membres présents refuse la vente de ce terrain.

QUESTIONS DIVERSES

- Pacte fiscal et financier / projet de territoire : les travaux du moment à la CdC ;
- RIFSEEP ;
- Longèves Infos ;
- Projet EOLISE ;
- Devenir des deux zones 2AU, en particulier celle près du stade ;
- Marché : difficultés et demande de « renforcement » ;
- Bancs et poubelles à placer au city et en d’autres endroits de la commune ;
- Passerelle : début des travaux le 24/10/2021
- Gestion de nos réseaux eaux et assainissement

Ne restant rien à l’ordre du jour, le président clôt la séance.

La séance est levée à 22h00